

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7310999601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7310999601>

Cette annonce a été mise en ligne le **29 novembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **62 - PAS DE CALAIS**

*FGAHP*  
*Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000*  
*euros*  
*Siège social : Parc des industries Artois Flandre*  
*600 Boulevard Sud, 62138 BILLY BERCLAU*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BILLY BERCLAU du 17 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : FGAHP

Siège : Parc des industries Artois Flandre, 600 Boulevard Sud, 62138 BILLY BERCLAU

Durée : cinquante ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 000 euros

Objet : La Société en joint-venture a pour objet social en France ou à l'étranger :

- Le développement, la mise au point, la production, le stockage et la distribution de composants de pompes à chaleur destinées à un usage résidentiel et collectif.

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

o la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

o l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle se rapportant auxdites activités ;

o la participation, directe ou indirecte, de la Société en joint-venture dans toutes opérations financières,

immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au moins trois jours ouvrés avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Est nommée Membre du Directoire et Présidente de la Société, La Société SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHAUFFAGE, SAS au capital de 16 280 592 euros, rue des fondateurs, 59660 Merville immatriculée au RCS de DUNKERQUE sous le numéro 440 555 886 RCS Représentée par Monsieur Jean-Francis CLEMENT,

Les autres membres du Directoire :

- Monsieur Vincent DUMOLIN demeurant Route du Pont d'Enfer, 59380 SOCX

- Monsieur Yukio TANAKA demeurant 95a Schumannstrasse – 4073 DÜSSELDORF

- Monsieur Elmar, Valerian LAVAL demeurant 50 A Kanzlei, 40667 MEERBUSCH-BÜDERICH,

Membres du Conseil de surveillance :

- Monsieur Emmanuel CAILLE, demeurant 73 rue Racine 85000 LA ROCHE SUR YON

- Monsieur Takashi HARADA, demeurant Lotharstrasse 10 40547 DUSSELDORF

- Monsieur Hiroki IGARASHI, demeurant 6-10-52 Kajigaya, Takatsu-ku Kawasaki city KANAGAWA

- Monsieur Marc RUZE, demeurant 1 place Sathonay 69001 LYON

Président du Conseil de surveillance :

- Monsieur Takashi HARADA, demeurant Lotharstrasse 10 40547 DUSSELDORF

Commissaire aux Comptes titulaire : la société ERNST & YOUNG et autres, siège social 1-2 Place des saisons - Paris - La Défense 1- 92400 COURBEVOIE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ARRAS.

*POUR AVIS*

*Le Président*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

En partenariat avec

